

**TEXTE D'APPLICATION**

**Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery**

**le 14 décembre 2014**

**Mise en vigueur le 1 avril 2015**

**Livre 4, chapitre 23, article 23.2.1**

Les athlètes doivent attendre loin derrière les athlètes en position de tir à moins qu'ils ne les aident sur le pas de tir en repérant le vol des flèches ou en leur faisant de l'ombre. Faire de l'ombre aux athlètes n'est pas autorisé pendant les finales sauf si l'arbitre l'estime nécessaire.